

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ces ricanements qu'on entend là-bas prouvent bien à quel point la chose est sérieuse. Voilà un ministre qui écrit à quelqu'un de la circonscription d'un député pour dire qu'on l'a chargé de représenter cette circonscription si cela ne viole pas les privilèges des députés, je me demande bien quels privilèges nous pouvons avoir.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) est député de cette circonscription. Il a prêté serment à la Chambre. Qu'un ministre écrive à quelqu'un de sa circonscription en disant qu'il est chargé je ne sais comment de la représenter, cela dépasse l'entendement. Qu'il vienne ensuite s'en excuser ici en disant que c'est le premier ministre (M. Trudeau), ce potentat impérial, qui l'a prié de s'en charger, cela dépasse l'entendement aussi bien pour les députés de son parti que pour ceux de l'opposition. Les députés libéraux vont se faire prendre en tutelle par un ministre qui ira dire à leurs commettants qu'il est chargé de leur circonscription et, quand il y aura de l'argent à envoyer à un groupe de cette circonscription, que le député libéral n'est pas assez grand pour qu'on lui fasse confiance chez lui. Il y a des grandes personnes intelligentes de l'autre côté qui prennent cela à la rigolade. Effectivement, c'est tout à fait drôle, et cela fait vraiment honneur au Canada. Si ce n'est pas prostituer les institutions démocratiques, c'est quoi alors?

J'ai connu la vie politique provinciale, et je m'étais imaginé que la politique fédérale était plus propre. Malheureusement, les ministériels se sont chargés de me détromper quand je suis arrivé ici, et en vitesse.

J'en ai un exemple dans ma propre circonscription. Je soulèverai la question de privilège demain au sujet du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) qui a violé toutes les règles et tous les règlements de son propre programme de services communautaires, en accordant une subvention de \$25,000 à un projet qui venait au 56^e rang d'une liste de 67 qui n'ont pas été financés. Parce qu'un député libéral provincial a parlé au ministre qui prétend avoir la responsabilité de Terre-Neuve—ce serait plutôt le ministre irresponsable de Terre-Neuve—le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey), ils ont sorti \$25,000 de fonds publics sans tenir compte de leur propre ministère ni du conseil consultatif. Donc un projet noté .23 sur 9 a reçu un supplément de \$25,000 non prévu au programme, ni recommandé par le ministère ou par le conseil consultatif local. Si ce n'est pas là un bas trafic de la part d'un ministre, si ce n'est pas encore plus bas, si ce n'est pas ce qu'il y a de plus bas que cette explication du ministre, alors je donne ma langue au chat. A priori il y a matière à renvoi au comité permanent des privilèges et élections, pour voir s'il nous reste des droits en face du gouvernement, ou est-ce que la tyrannie de la majorité va s'instaurer à perpétuité?

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je pense que de toute évidence il n'y a pas là

Privilège—M. Rae

matière à question de privilège. On a enfreint absolument aucun règlement ni aucune loi. Il n'y a eu absolument aucun manquement à quelque directive que ce soit. Alors, de toute évidence, il s'agit d'une divergence d'opinion. Il s'est élevé un débat qui tombe à un bien mauvais moment, parce qu'on avait cru pour un certain temps que l'opposition était sérieuse dans son désir de voir le débat sur la Constitution évoluer d'une façon normale et sans délai indu. Madame le Président, je vous demande tout simplement de rejeter cette question comme étant farfelue, détournée, et de nature à retarder de façon indue le débat sur la Constitution.

● (1540)

[Traduction]

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Si j'ai bien compris, madame le Président, juste avant que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) se lève, vous avez dit que vous donneriez la parole à un seul autre député. Je pensais qu'il s'agissait du député de Saint-Jean-Ouest. Après son intervention, il y en a eu une autre. Par conséquent, je réclame le droit de parler, moi aussi.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, la Chambre a été insultée aujourd'hui. Il est absolument inadmissible qu'un ministre de la Couronne, qui a juré de respecter le Règlement de la Chambre et qui a juré d'observer les règles de la démocratie et de la bienséance, ait l'arrogance d'écrire une lettre comme celle qu'il a écrite et signée. Je peux imaginer qu'une autre personne ait rédigé cette lettre mais pas que le ministre l'ait signée. C'est un abus de pouvoir. Je suis du même avis que le député du Yukon (M. Nielsen) et je trouve que le vérificateur général doit être saisi de la question de l'ouverture de bureaux de députés dans d'autres circonscriptions grâce aux deniers publics. J'ai proposé de temps en temps que l'on demande au vérificateur général d'étudier cette question et de faire un rapport à ce sujet.

Des voix: Bravo!

M. Rae: J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: J'écouterai le rappel au Règlement du député.

Avant cela, je tiens toutefois à expliquer au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) que j'ai bel et bien dit que je donnerais la parole à un autre député de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Non.

Mme le Président: J'ai dit que j'écouterais un autre député. Aucun député de ce côté-ci de la Chambre ne s'est levé. D'habitude, je donne une chance aux députés des deux côtés. Quatre députés de ce côté-ci de la Chambre se sont levés. Avant que le ministre prenne la parole, j'ai bien dit qu'il fallait que je la lui donne. Si le député écoutait, il se souvient certainement que j'ai dit qu'il me faudrait donner la parole maintenant au président du Conseil privé (M. Pinard). En toute justice, il faut que je donne aux députés des deux côtés de la Chambre l'occasion de faire valoir leurs arguments.